



# GAZETTE MUNICIPALE DE ROUGON



N° 11 - Décembre 2018



*(Cliché Nathalie Bacquart, février 2018)*

## LE MOT DU MAIRE

Chers concitoyens,

La disparition soudaine de Madame Danièle GUIOT a profondément touché l'équipe municipale et l'ensemble des Rougonnais. Je tenais à assurer ses proches de notre sympathie à l'approche des fêtes de fin d'année, moment où l'absence des êtres chers est encore plus pénible. Nous gardons d'elle le souvenir de sa contribution à la vie communale ainsi qu'une grande reconnaissance pour la résolution des problèmes juridiques auxquels la commune a été confrontée.

Suite à la crise et aux manifestations des "gilets jaunes", je vous encourage à faire remonter auprès du Préfet et de nos parlementaires vos doléances et propositions sur le « **Cahier de doléances** » mis à votre disposition en mairie.

En cette période agitée de mécontentements, je souhaite à tous les Rougonnais que, pour une meilleure entente entre les citoyens, chacun fasse un effort pour être plus attentif aux autres et faire preuve de plus de civisme.

Dans cet espoir, je vous adresse mes meilleurs vœux pour l'année 2019.

Jean-Marie Audibert, Maire de Rougon

## Au sommaire de ce numéro :

La vie du village .....	2	État civil .....	9
Festivités de l'année .....	6	Informations municipales .....	10
Coup d'œil dans le rétroviseur .....	7	Plan des rues du village.....	16

## LA VIE DU VILLAGE

### - Illuminations de Noël 2017.

Il y a peu de monde à Rougon pour les fêtes de Noël mais les Rougonnais ne se privent pas de décorer le village avec beaucoup d'imagination : Bernadette, Nathalie, Sandra, Nicole G. et Nicole C. ont eu l'idée de fabriquer des pères Noël en bois qui menaient au sapin de Noël magnifiquement illuminé.

Pour fêter l'arrivée de 2018, un vin chaud servi autour d'un feu de bois a réchauffé les courageux qui sont ensuite allés réveillonner dans la salle du balconnier.



### - 4 mars : après-midi crêpes.



Les résidents à l'année ne s'ennuient pas à Rougon ! Ils profitent de toutes les occasions pour se réunir autour du verre de l'amitié : à la chandeleur, chacun ayant préparé la pâte, ils ont joyeusement fait sauter puis dégusté les crêpes au balconnier.

### - du 10 au 15 juillet : exposition des travaux des élèves de l'école de La Palud.



Les petits Rougonnais ont été tout heureux d'exposer leurs travaux réalisés pendant l'année scolaire. Les visiteurs ont beaucoup apprécié l'esprit d'invention de ces jeunes artistes et les idées originales de leurs institutrices de La Palud.



## - Nouvelle boutique



Une nouvelle boutique est née à Rougon : "L'effet Verdon", tenue par Emma et Steve dans l'ancienne épicerie de Juliette Susini. On peut y trouver toutes sortes de vêtements (T-shirts, casquettes et même bodys pour bébés etc...) ainsi que des objets souvenirs du Verdon. Voir ce magasin de Juliette réouvrir rappelle beaucoup de bons souvenirs aux anciens Rougonnais.

Emma et Steve s'entendant bien avec Océane et Mathieu, les deux couples ont eu la bonne idée d'inaugurer ensemble la boutique et la nouvelle tonnelle de la Terrasse, en conviant le village à un "apéro musical".

Ce fut un apéritif bien arrosé, dans les deux sens du terme ; mais la pluie n'a pas découragé le duo de chanteurs allemands qui a égayé la soirée par des musiques entraînantes jouées au violon et à la guitare.

Un grand merci aux organisateurs et aux deux musiciens !

## - 14 juillet : Fête Nationale.



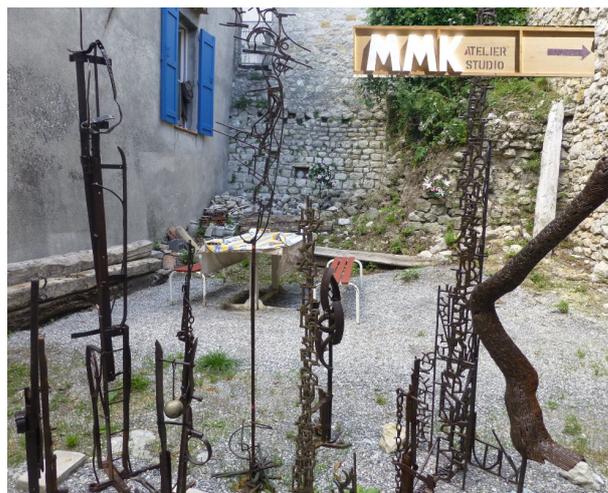
Tout le village est venu écouter, devant le monument au morts rénové, le discours du Maire rappelant que la haine entre les peuples ne peut mener qu'à des actes sanglants. Après la Marseillaise, Dorian et Baptiste ont eu l'honneur et la gentillesse de déposer la gerbe tricolore pour honorer nos soldats morts à la guerre.

La cérémonie a été suivie du traditionnel apéritif, préparé par Océane et Mathieu et servi sous la toute nouvelle tonnelle de la Terrasse.

L'après-midi le comité des fêtes a organisé un concours de boules, suivi d'une soirée grillades.



## - Peter expose ses sculptures



Laurence a bien voulu permettre à Peter d'exposer ses sculptures sur son terrain de la Grand Rue.

Ainsi les Rougonnais et les vacanciers de passage peuvent profiter des œuvres de ce sculpteur qui utilise avec beaucoup d'imagination, non seulement les fers à béton mais aussi tous les objets métalliques anciens qu'il récupère.



## - 17 juillet : concert choral à la chapelle.



Inspirés par les pèlerins d'antan, un groupe de 7 jeunes (3 filles et 4 garçons) sont partis de Paris vers le soleil de Provence pour rencontrer, parler et chanter avec les gens des petits villages comme le nôtre. Ils sont arrivés à Rougon par un soir d'orage ; trempés, ils se sont abrités pour dormir, avec l'accord de la Mairie, sous le auvent de la chapelle St Christophe, patron des voyageurs. Le lendemain, pour remercier les Rougonnais, ils leur ont offert un concert de chants religieux et profanes. Ces chants, exécutés *a capella* et avec une grande sensibilité, nous ont ravis ; cela nous a donné du baume au cœur de rencontrer des jeunes si ouverts et sympathiques, et nous les en remercions sincèrement.

## - L'appel de la pétanque.

Il est bien connu que beaucoup de Provençaux (et de Provençales...) aiment à se retrouver les après-midis d'été à l'ombre d'un platane ou d'un tilleul pour disputer leurs traditionnelles parties de pétanque.

Mais il n'y a qu'à Rougon que les joueurs y sont convoqués par un tonitruant coup de clairon (fait maison par Jean-Louis) destiné à faire accourir les coéquipiers retardataires encore tout ensommeillés de leur sieste !



## - 24 août : Rougon "Village étoilé".

Dès 2011 une réflexion préliminaire avait été entamée, à l'initiative du maire de l'époque Michel Facchin, dans le cadre du Plan Local Énergie Environnement : une étude avait alors été lancée en vue de réduire les consommations et les coûts liés à l'éclairage public.



Jean-Marie Audibert et son équipe municipale ont mis à profit les résultats de cette étude quand, en 2016, le Ministère de l'Écologie a lancé un appel à projets : avec l'aide du Parc Naturel Régional du Verdon, la commune a pu ainsi financer une rénovation ambitieuse de son éclairage public. Les ampoules gourmandes en énergie ont été remplacées par des LEDs moins impactantes pour la faune nocturne, leur lumière est mieux dirigée vers le sol, et l'éclairage est coupé à partir du milieu de la nuit.

Outre les économies sur le budget, cela a valu à la commune d'être distinguée par le label 4 étoiles du concours national "Villes et villages étoilés", dont le certificat lui a été remis officiellement ce jour par M. Ilovaisky de l'Association Nationale pour la Protection du Ciel et de l'Environnement Nocturnes.

Dans la soirée, et après une dégustation de grillades sous l'égide du comité des fêtes, nous avons étreigné ce nouveau label en allant observer le ciel étoilé à l'aide de deux instruments, les jumelles de Vincent et le télescope de Robert. Les étoiles timides étaient cachées derrière une brume assez épaisse, mais la lune et les planètes, plus lumineuses, se sont complaisamment laissé admirer : nous avons ainsi pu profiter du spectacle de Mars la planète rouge, du 1er quartier de Vénus, de Saturne avec ses anneaux, ainsi que Jupiter et ses 4 satellites principaux.

L'expérience sera à renouveler dans des conditions météo plus favorables.



### - 3 novembre : loto des chasseurs, concours de soupe + souper.

Après le traditionnel loto des chasseurs, le comité des fêtes a organisé le non moins traditionnel concours de soupe, qui attire toujours autant de monde. Il a eu lieu après une période de froid, de neige et de vent violent et a donc pu se dérouler à l'extérieur, sous une tente. dix candidates et candidats ont mitonné leur meilleure recette, soumise à l'appréciation de tous. Une cinquantaine de participants de tous âges ont ainsi goûté successivement toutes les préparations puis voté pour leur soupe préférée.



Cette année, le gagnant de ce concours est Mathieu, avec une soupe thaïlandaise composée de poulet, gambas, légumes, bouillon de poule, lait de coco, pâte de curry rouge, gingembre.

La proclamation des résultats a été suivie, dans la salle du balconnier, du désormais classique souper composé d'une soupe de poissons et d'un assortiment de délicieux petits gâteaux.

### - Commémoration du 11 novembre.

1918-2018 : cent ans se sont écoulés depuis que les valeureux poilus ont souffert et se sont fait décimer dans une guerre atroce.

À cette occasion tous les Français ont été invités à se réunir le 10 novembre pour une veillée du souvenir. Les Rougonnais se sont ainsi retrouvés au balconnier pour une soirée commémorative : Alain Bagarry, aidé de Jean Garcette pour la documentation, a affiché les informations sur les 16 Rougonnais morts au champ d'honneur lors de cette guerre destructrice. André Charraix a aussi exposé la reproduction d'un journal d'époque relatant la signature du traité de Versailles, en 1919. Puis l'assemblée a porté un toast en hommage à tous les soldats de Rougon morts pour la France.



Le dimanche à 11h, la cloche de l'église a sonné 74 fois pour rappeler les 74 soldats Rougonnais partis défendre la Patrie, sacrifiant leur jeunesse et celle de leur famille pour une guerre qui n'aurait jamais dû avoir lieu.



Devant le monument aux morts, le maire Jean-Marie Audibert et Alain Ferraris ont énuméré les noms des 16 soldats rougonnais morts pour la France et les circonstances dans lesquelles ils sont péri. Jean-Marie a fait un discours à la gloire de tous les soldats, puis après une minute de silence, les petites Thais et Margot, aidées de Manon, ont déposé une gerbe devant le monument. Le maire a ensuite lu un vibrant message de paix adressé à la nation par le Président de la République, puis a invité l'assistance à un apéritif offert par la municipalité au balconnier.

## FESTIVITÉS DE L'ANNÉE 2018

Comme chaque année, les membres bénévoles des différentes associations de Rougonnais (comité des fêtes, association des Amis de Rougon, association St Hubert des chasseurs) se sont donné de la peine pour organiser des animations pour tous les âges et tous les goûts ; nous les en remercions très sincèrement. À noter que cette année la génération montante des jeunes a bien participé, aux côtés de Delphine et de son équipe, au montage et démontage de la fête patronale, ainsi qu'à la tenue des divers stands.

Voici pour 2018 un aperçu de ces joyeuses festivités :

**dimanche 1er avril**  
concours de boul'oeufs, quill'oeufs + tombola

**dimanche 4 mars**  
goûter crêpes

**samedi 14 juillet**  
concours de boules + grillades

**du samedi 28 au lundi 30 juillet**  
fête patronale de la St Christophe

**samedi 4 août**  
déjeuner moules-frites au Point Sublime

**dimanche 12 août**  
loto + apéritif dînatoire

**mardi 14 août** : fête de la chasse  
concours de boules et anchoïade

**jeudi 9 août**  
concours de rami

**samedi 8 septembre**  
repas des chasseurs

**samedi 22 septembre**  
apéro chantant au point multi services

**samedi 27 octobre**  
journée des automnales : repas et après-midi récréative

**samedi 3 novembre**  
concours de soupe + dîner

**samedi 3 novembre**  
loto de la St Hubert

**samedi 15 décembre**  
inauguration des illuminations de Noël et vin chaud

## COUP D'ŒIL DANS LE RÉTROVISEUR

Cette rubrique est ouverte à tous. Vous pouvez y proposer des photos anciennes, des souvenirs personnels ou des anecdotes du "bon vieux temps" susceptibles d'intéresser les lecteurs. Merci d'envoyer vos propositions à [mpgonczi@free.fr](mailto:mpgonczi@free.fr).

### – L'arrivée des nouvelles technologies à Rougon :

1960, une année noire pour le village : c'est la fermeture définitive de l'école, les deux derniers élèves, Michelle Susini et Alain Bagarry, partent au collège. L'institutrice Odette Susini, nommée à Digne, son mari Charles dernier boulanger de Rougon et leurs enfants quittent le village.

Le maire, Antoine Susini, essaie de compenser cet événement par une acquisition pour la commune. Il sait que dans les villages voisins la télévision ne fonctionne pas : il demande un essai à Rougon, et ça marche ! Il propose alors à son conseil municipal l'achat d'un poste communal (voir encadré).

De 1961 à 1970, tous les habitants ont ainsi pu profiter gratuitement de la seule chaîne (en noir et blanc), sur le poste installé dans la salle de classe, dans un esprit de convivialité. De temps en temps, les soirs de "Piste aux étoiles", ceux des Subis se joignent aux Rougonnais, et même parfois le sous-préfet de Castellane et sa famille.

En 1969 plusieurs "mordus" se sont retrouvés la nuit, en pyjama, pour assister aux premiers pas d'un homme sur la lune !

#### Extrait du registre des délibérations.

*Le vingt huit janvier mil neuf cent soixante et un le conseil municipal de Rougon après convocation régulière s'est réuni à vingt heures sous la Présidence de M. Susini Antoine maire.*

*Présents : tous les conseillers en exercice, secrétaire de séance Audibert Julia.*

*Le conseil municipal après avoir délibéré, considérant le manque total de distraction dans le village décide de procéder à l'achat d'un poste récepteur de télévision. Pour cela le conseil ouvre un crédit de 2.500 nouveaux francs à prendre sur les fonds libres de la commune. Autorise M. Susini maire à procéder à l'achat du poste de télévision et à l'installation du dit poste dans la salle d'école actuellement désaffectée.*

*Les séances seront libres et gratuites. Le conseil municipal souhaite que l'installation puisse avoir lieu le plus rapidement possible.*

Cette salle de classe, lorsque chacun a acquis un poste de télévision, a continué à servir pour la convivialité dans le village : les réunions des conseils municipaux, les mariages, les expositions au moment de la fête pendant une quinzaine d'années etc... On peut regretter que les "normes" venues d'en haut aient privé les villageois de l'usage de cette salle. Nos secrétaires de mairie ont de la chance de travailler dans ce lieu plein d'histoire !

*Michelle Susini*

Je me souviens, petite, avoir vu le dimanche ma grand-tante Judith et sa mère Marie revêtir spécialement leurs habits des grands jours pour se rendre, de l'autre côté de la place, à la salle communale et y assister à la messe retransmise à la télé, le curé venant rarement à Rougon. La messe terminée, chacune revêtait ses vêtements de tous les jours et reprenait son travail à la maison. Cette messe à la télévision m'avait marquée car je n'imaginai pas qu'une ancienne école puisse faire office d'église pour la messe dominicale.

*Denise Gonczi*

### – Avis de recherche :

Voici une photo non datée représentant des personnes endimanchées, sous une banderole qui nous semble bien anachronique aujourd'hui :

"HONNEUR AUX ÉTRANGERS".

Qui pourrait apporter des informations sur la date, le lieu et les circonstances de cette prise de vue ?



## – Il était une fois, Saint Romain...

En 1995 un vieux couple s'approcha timidement de notre maison de Saint Romain, gravissant avec précaution l'allée montante...

Ils s'enquirent de savoir si, en haut de l'escalier jouxtant la maison, il n'y avait pas, "avant", une pièce où l'on pouvait loger. Nous avons confirmé, et ils nous ont alors raconté qu'ils étaient venus à Rougon en 1955 pour un voyage de noces tardif et qu'ils avaient loué une chambre dans ce qui était une sorte "d'annexe" de l'auberge du village tenue par Alix Fouques (grand-mère de Marie-France Gonzalez) quand l'auberge était pleine. Ils nous promirent de nous envoyer quelques photos de Saint Romain en 1955, ce qui fut fait...



La photo de gauche montre l'escalier aujourd'hui disparu, qui conduisait à la chambre louée l'été à des touristes de passage.

À ce sujet Marie-France Gonzalez nous a raconté que le 2 septembre 1950, François Mitterrand et son épouse Danielle y dormirent, alors que le futur président de la République n'était encore que ministre de la France d'Outremer. Ils profitèrent de leur bref séjour pour faire le sentier alors appelé sentier Martel...



Sur la seconde photo on voit, sur la terrasse de Saint Romain, la jeune épouse dont nous avons donc fait la connaissance 40 ans plus tard : à sa gauche, la porte d'une salle dont le sol en terre battue servait à entreposer le petit matériel agricole nécessaire à l'entretien de la parcelle du lieu-dit Saint Romain ; cette pièce servit d'étable à chèvres pendant la guerre de 14-18... (sur les pentes en contrebas poussaient même quelques vignes dont il reste encore à ce jour deux ou trois pieds...)



Le couple avait donc loué la seule pièce habitable de Saint Romain à Alix Fouques, ce qui explique qu'ils aient tenu à la prendre en photo sur la place du village alors qu'elle rentrait de ses courses, le cabas à la main.

Mais sur Saint Romain, Marie France Gonzalez pourrait nous parler bien plus pertinemment car elle y passa, comme sa mère Émilie Audibert, de fort belles journées.

Émilie y trouva d'ailleurs l'inspiration pour y écrire quelques uns des poèmes de son recueil écrit en français et en provençal, "les contes de Maître Arnaud".

Marie-France nous a confié qu'Émilie fit parvenir ce livret à l'Élysée en 1981, après l'élection à la Présidence de la République de l'ancien hôte de Saint Romain en 1950 ; celui-ci lui adressa une carte de remerciements que Marie-France a conservée dans ses archives familiales...

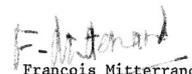
En 1955 Alix avait 81 ans, j'en avais cinq.... et rien ne me prédestinait à devenir un jour le propriétaire, avec ma femme, de ce lieu qui continue à nous faire rêver tout au long de l'année même si nous n'y sommes que peu de mois par an et seulement comme des *recampadis* au bon sens du terme, "ceux à qui on donne l'hospitalité"... si bien accueillis par les Rougonnais de souche !

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE

Chère Madame,

Je vous remercie vivement pour l'envoi de ce charmant recueil et pour votre aimable dédicace.

Avec mes meilleurs vœux pour la nouvelle année, je vous adresse l'expression de mes meilleurs sentiments.

  
François Mitterrand

Jean Garcette, novembre 2018

## ÉTAT CIVIL

### NAISSANCE :



Cet été les Rougonnais ont été heureux d'accueillir un nouveau-né : **Timéo Gauthier**, arrière-petit-fils de **M. Desmet**. À cette occasion ses parents **Éric** et **Zdena** ont offert un apéritif sur la place de la Terrasse ; nous les remercions pour cette gentille attention, et souhaitons à **Timéo** de vite grandir et venir jouer sur la place du village avec les autres enfants.

### MARIAGES :

– Le 2 juin 2018, **Chloé Nauziat** et **Cyril Gauthier** (arrière-petit-fils de **M. Desmet**) ont été mariés par M. le Maire, Jean Marie Audibert dans la salle du balconnier.

C'est le père Guy Gilbert qui a ensuite célébré la bénédiction de cette union dans la chapelle St Christophe, là où il avait lui-même baptisé Cyril à sa naissance, lors d'une messe de minuit. Les jeunes mariés, amoureux des gorges, devraient régulièrement revenir dans le village.



– Le 11 août 2018, en l'absence de Jean-Marie, Magali Chauveau a enfilé pour la première fois l'écharpe tricolore et avec beaucoup d'émotion a procédé au mariage de **Fabien Flotte** et **Fabienne**. La cérémonie s'est déroulée dans la salle du balconnier très joliment décorée par la famille.

Après un copieux apéritif offert à tout le village, la noce s'est dirigée vers la chapelle St Christophe où le père Guy Gilbert a procédé à l'union des jeunes mariés. À la sortie de la chapelle, le jet de riz étant interdit, les enfants ont distribué à l'assistance des cornets remplis de grains de lavande pour en asperger les "novi".

Nous leur souhaitons beaucoup de bonheur.

### DÉCÈS :

🌸 Le 15 juillet 2018, un touriste de passage, **M. Basile RAVI**, est décédé soudainement à la sortie du sentier Blanc-Martel.



🌸 Tous les Rougonnais ont été bouleversés par le décès brutal de **Danièle GUILLOT**, survenu à Rougon le 18 juin dernier.

Danièle, avocate de profession, était conseillère municipale depuis 2014, et grâce à ses compétences elle a beaucoup œuvré dans l'équipe pour aider à résoudre les dossiers juridiques. Très discrète dans ses démarches pour aider les autres, elle était toujours présente quand il y avait un problème.

Nous garderons d'elle le souvenir de son sourire, de son humour et de son entrain.

🌸 **Aline AUDIBERT**, la doyenne du village, s'est éteinte le 11 septembre dernier à Puimoisson, à l'âge de 96 ans. Elle a été inhumée dans le cimetière de Rougon, accompagnée de sa famille et de ses amis. Son cousin Pierre a ensuite convié l'assistance à un pot de l'amitié.

🌸 Notre ami **Fernand MAUREL** s'est éteint le 19 décembre 2018 dans sa maison de retraite de Castellane, entouré de l'affection des siens. Il faisait l'unanimité au village pour sa gentillesse, sa bonhomie et sa serviabilité. Il s'était occupé avec beaucoup d'amour du fleurissement de son village, qu'il adorait.

Souvenons nous de ses paroles, alors qu'il était assis sur la murette de la Terrasse :

« toute ma vie, j'ai eu de la chance de garder mes moutons face à de si beaux paysages ! »



## INFORMATIONS MUNICIPALES

### ACTIONS RÉALISÉES OU ENGAGÉES :

#### – Désormais, les rues du village ont un nom !

Plus besoin de laborieuses explications pour que le livreur de votre colis, le facteur, le médecin, les services d'urgence et en général tous vos visiteurs trouvent votre rue ! Le conseil municipal, fortement encouragé depuis de nombreuses années par les services postaux et du cadastre, a décidé d'attribuer un nom à chaque voie du village. Dans le futur, des plaques indicatrices seront installées aux principales intersections. En attendant, vous trouverez en fin de gazette un plan du village avec les noms des rues.

**Origine des appellations :** Les noms choisis sont ceux qui étaient en usage autrefois et que l'on peut retrouver dans les livres cadastraux anciens, les registres d'état civil, les actes notariés ou plus simplement qui ont été transmis par voie orale.



Certains ont une signification évidente (**la Grand Rue, rue du Lavoir, du Château, du Four** etc...)

D'autres rappellent que Rougon, comme la plupart des villages de la région, était autrefois protégé par des fortifications : **rue du Barri** (*barri* en occitan signifie rempart, muraille, fortification), **rue de la Cabane** : en provençal, *cabano* désigne une cabane mais aussi la voûte de la porte d'une ville ; cette rue correspondait à la porte qui conduisait à la fontaine. À noter aussi l'existence, jusqu'au milieu du XXème siècle, d'une tour de garde que l'on peut voir sur cette photo de 1955, à l'emplacement de l'actuelle épicerie.

Plusieurs rues sont nommées d'après leur situation : **rue du grand Jas** (le *jas* est un terme provençal signifiant "gîte" et désignant une bergerie), **rue de l'Endrone** (l'*endrone* ou *androne* est en Provence une rue souvent en escalier, et localement couverte par des habitations) ; **rue du Baous** (du provençal *baus* : escarpement, du latin *balteus*, balcon) ; **impasse Clastre** (du provençal *clastro* signifiant presbytère) ; **chemin des Eaux** par où dévalent les eaux de pluie.

Des voies de moindre importance portent le prénom d'anciens propriétaires ou riverains : **impasse Baptistin, impasse Maria, ruelle Suverin, impasse du Jas Bernard**. Les voies menant vers l'extérieur du village portent le nom de leur destination : **chemin d'Enc, chemin de Suech, rue des Aires** (l'*aire* était un replat le plus souvent venté, où l'on foulait le grain)

Quelques appellations méritent une explication :

– La **place Isidore Blanc** est une création récente : c'est en 1960 que les ruines de l'ancienne demeure seigneuriale furent rasées (voir les photos dans la gazette n°10) libérant cet espace que l'on appela alors sobrement "la place" ; en 2013 elle a officiellement reçu un nom, en l'honneur de l'instituteur de Rougon qui le premier a exploré le Grand Canyon dans sa totalité par le fond. Sa salle de classe se trouvait à l'emplacement des actuels bureaux de la Mairie.

– La **rue de la Ville** doit son nom au provençal *vilo*, désignant un habitat villageois généralement fortifié. Au XVIème siècle, ce qu'on appelait *la ville* englobait la quasi totalité des habitations, soit plus de 60 maisons ; elle ne désigne plus, maintenant, que le quartier le plus à l'est.

– La **Férail**, qui s'écrivait selon les époques et les greffiers : *féraïlle*, *ferrage*, *féraye*, désignait une terre de bon rapport proche de l'agglomération, généralement terre seigneuriale ; c'est pourquoi on trouve des lieux-dits de ce nom aussi bien à l'est qu'à l'ouest de Rougon.

– **Rue des Jardins des Bourrels** : Bourrel (boureau en ancien français) était le toponyme d'un secteur couvrant les pentes au sud-est du village. À l'époque médiévale, en raison de l'infamie et de la souillure dont leur fonction était entachée, les bourreaux étaient mis à l'écart de la société et exclus de la vie sociale et bourgeoise. Cet isolement forcé a conduit à des alliances entre familles de bourreaux, donnant naissance à de véritables dynasties (l'Église consentait même aux mariages consanguins dans ces familles). En contrepartie ils jouissaient de certains privilèges, notamment celui d'être logés (mais en dehors de la ville) et de disposer d'un petit jardin à cultiver. Ceci expliquerait donc le pluriel dans le nom de la rue, ainsi que sa situation extérieure à la ville.

– Le nom de la **rue Riganel**, lui aussi, est associé à celui d'une zone pentue située sous les escarpements du château, mais du côté sud-ouest : "le Riganel" apparaît dès 1791 comme toponyme dans la Matrice des Contributions Directes ; en provençal *reganeù* signifie arbuste épineux, arbrisseau rabougri.

– Le nom de la **rue des Taulettes**, attesté lui aussi dans les livres cadastraux dès le XVI<sup>ème</sup> siècle, pose problème : le mot provient sans doute du provençal *tuelet* signifiant "morceaux de tuiles cassées", mais aucune tuilerie n'a jamais été mentionnée dans ce quartier ; subsisterait-il des ruines gallo-romaines enfouies à cet endroit ?

Ce qui est sûr en tous cas, c'est que toutes ces appellations qui nous viennent de nos lointains ancêtres font partie intégrante du patrimoine rougonnais et à ce titre, elles méritent d'être transmises à la postérité.

N.B. Cet article s'appuie sur une étude très documentée d'Irène Magnaudeix, une historienne de la Provence : "*Des lieux et des noms, inventaire toponymique de la commune de Rougon*" (1996), et sur l'incontournable dictionnaire provençal-français "*Lou Tresor dou Felibrige*" de Frédéric Mistral (Édisud, 1979).

### **Petit historique de la réglementation concernant l'adressage.**

L'adressage est une opération qui consiste à dénommer les voies d'une commune, à en numéroter les habitations et à installer la signalétique (plaques indicatrices).

La première réglementation en la matière est un décret impérial de Napoléon datant de 1805, qui concernait uniquement Paris, et qui codifiait la signalétique et le numérotage des voies (dimension et couleur des numéros, détermination des côtés pair et impair etc.). Ce décret a ensuite été étendu à toutes les communes de France par une ordonnance royale de Louis XVIII en 1823. Depuis 1994, les Maires des communes de plus de 2.000 habitants sont tenus de transmettre au cadastre la liste des voies et du numérotage au centre des impôts fonciers.

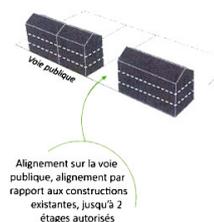
Actuellement, bien qu'aucune disposition réglementaire n'impose donc aux communes de moins de 2.000 habitants de procéder à la dénomination des voies, l'adressage des communes est primordial et de la responsabilité du Maire : en effet, conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales, le Maire est tenu de veiller, au titre de son pouvoir de police générale, à la "commodité de passage dans les rues, places et voies publiques". L'indication du nom des voies constitue l'une des modalités permettant d'assurer cet objectif.

Enfin, il appartient aux conseils municipaux de délibérer sur la dénomination des rues et des places publiques, et les délibérations sont soumises à l'approbation du Préfet pour éviter les noms contraires à l'ordre public ou aux bonnes mœurs.

## – Avancement de notre PLUi (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal)

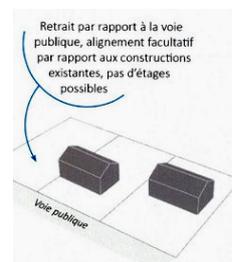
Après un Diagnostic qui recensait les atouts, les contraintes et les potentiels du territoire, et un Projet qui mettait en lumière les objectifs pour le Moyen Verdon à l'horizon 2030, le PLUi est entré dans une phase plus concrète depuis le début de l'année 2018.

Le plan de Zonage et le règlement d'urbanisme sont en effet en cours de réalisation, et encadreront à terme les constructions possibles sur les 19 communes concernées. Entre espaces naturels, agricoles ou urbains, de nombreux secteurs seront identifiés, avec des règles différentes.



Règles d'implantation dans le centre des villages

Un exemple ? les maisons qui constituent le cœur de nos villages sont généralement plus "hautes" et alignées les unes par rapport aux autres. En conséquence, et afin de préserver l'harmonie des villages, les nouvelles constructions dans les centres devront s'aligner sur celles aux alentours. À l'inverse, au sein des lotissements, les maisons devront s'implanter de manière plus distante les unes des autres, afin de conserver la tranquillité qui caractérise ces espaces.



Règles d'implantation dans

les lotissements

### Quelles évolutions par rapport aux règles actuelles ?

Le PLUi va remplacer les documents d'urbanisme actuels (POS et PLU). L'instruction des Permis de Construire, déjà assurée par la Communauté de Communes pour une partie des 19 communes, va pouvoir se faire de manière plus cohérente pour l'ensemble du territoire.

L'élaboration de ce document est à la fois une volonté de la collectivité d'élaborer un vrai projet de territoire pour le Moyen Verdon, mais aussi un outil légal qui permettra d'être à jour d'un point de vue législatif avec toutes les nouvelles normes environnementales, urbaines et sociales. C'est pourquoi il s'élabore en collaboration avec les services de l'État, la Chambre d'Agriculture, le Conseil Départemental etc...Ceux-ci sont les garants du cadre général et de la bonne traduction dans le PLUi des règles nationales et régionales.

*Pour toute information complémentaire, contacter les services de l'Urbanisme de la Communauté de Communes du Moyen Verdon, tél. 04 92 89 09 95.*

## – Recensement de la population :

Ce recensement se déroulera dans notre commune du 17 janvier au 16 février 2019.

### C'EST UTILE

Le recensement de la population permet de connaître le nombre de personnes vivant dans chaque commune. De ces chiffres découlent la participation de l'État au budget des communes, le nombre de conseillers municipaux ou le nombre de pharmacies. Par ailleurs, ouvrir une crèche, installer un commerce, construire des logements ou développer des moyens de transport sont des projets s'appuyant sur la connaissance de la population. Le recensement permet ainsi d'ajuster l'action publique aux besoins des populations.

### C'EST SIMPLE

Un agent recenseur recruté par votre mairie se présente chez vous. Il vous remet vos identifiants pour vous faire recenser en ligne ou, si vous ne le pouvez pas, les questionnaires papier à remplir qu'il viendra récupérer à un moment convenu avec vous.

### C'EST SÛR

Le recensement se déroule selon des procédures approuvées par la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL). Le traitement des questionnaires est mené de manière strictement confidentielle, votre nom et votre adresse ne sont pas enregistrés et ne sont pas conservés dans les bases de données. Enfin, toutes les personnes ayant accès aux questionnaires (dont les agents recenseurs) sont tenues au secret professionnel.

### LE RECENSEMENT SUR INTERNET : C'EST ENCORE PLUS SIMPLE !

Plus de 4,9 millions de personnes ont répondu en ligne en 2018, soit une économie de plus de 31 tonnes de papier. On a tous à y gagner !

Pour en savoir plus, vous pouvez vous adresser à votre agent recenseur,

à votre mairie ou vous rendre sur [www.le-recensement-et-moi.fr](http://www.le-recensement-et-moi.fr)

Le recensement de la population est gratuit, ne répondez pas aux sites qui vous réclameraient de l'argent.



## **ACTIONS RÉALISÉES OU ENGAGÉES :**

### **– Restauration du monument aux morts :**

Cette restauration a porté sur le nettoyage du monument, sur le lettrage avec des noms inscrits en lettres d'or, sur la réfection en pierres de taille de l'enceinte, sur la remise en état de la grille par le ferronnier suivi de son décapage et de sa peinture et pour finir la plantation des fleurs.

Pour mener à bien ces différents travaux, la commune a pu bénéficier de son homme d'entretien mais aussi de Jean-Marie Audibert et de Jean-Louis Bacquart.



### **– Travaux au Point Multi-Services :**

Le store qui était complètement "mangé" par le soleil a été remplacé ainsi que le volet roulant de la porte d'entrée. Après l'une des bourrasques folles de cette saison, la gouttière de la toiture a été arrachée ; grâce au concours de Jean-Marie Audibert, un échafaudage a été mis en place, qui a permis d'en installer une neuve.

### **– Réfection des rues :**



Après la remise en état, l'année dernière, de la Grand rue, la commune a pu mener à bien, cette année, la réfection de la rue du Grand Jas et de la rue de la Ville. Les autres rues seront restaurées en fonction des possibilités financières futures. À suivre !



### **– Remise en état du chemin d'Enc :**



Ce chemin avait besoin d'être remis en état après les divers orages de l'année. Les travaux de réfection ont été confiés à l'entreprise Squiri.

### **– Travaux réalisés au camping municipal :**

- Réfection d'une partie des toilettes par l'installation de nouvelles cloisons de cabines.
- Goudronnage de l'entrée et travaux d'évacuation des eaux pluviales avec profilage des fossés.
- Dans le cadre d'une obligation légale, débroussaillage du camping et de ses alentours.

## – Petits achats utiles :

La commune a acquis une tablette informatique mise à la disposition de notre maire afin de lui permettre d'être plus aisément en liaison avec le secrétariat et recevoir les différents courriels concernant la commune. Autres achats : la plaque commémorative de François Antoine MICHEL, mort pendant la guerre de 1914/18 et oublié sur la liste des inscrits au monuments aux morts, ainsi qu'une jardinière en mélèze en remplacement de la précédente délitée.

## – Travaux en attente :

Cette année nous pensions pouvoir réaliser la réfection des murs de la Terrasse et du cimetière car les subventions sont accordées et les dépenses sont inscrites au budget 2018... mais les intempéries à répétition ont mis en retard les entreprises et le résultat est là : ces travaux ne seront menés à bien qu'en 2019. Soyons patients !

## INFORMATIONS DIVERSES :

### • Avis aux lecteurs :

Vous avez lu un livre, il traîne sur une étagère ? Donnez le ... et prenez en un autre !

Une boîte à livres est à votre disposition rue de l'androne, vous pouvez librement y déposer et emprunter des livres ou des revues !



### • Travaux de rénovation énergétique : un nouvel outil pour les habitants.



Labellisés depuis 2016 « Territoire à énergie positive pour la croissance verte » (TEPCV) par le Ministère de la transition écologique, le Parc du Verdon et la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon ont permis aux communes de bénéficier d'aides pour mener notamment des opérations de rénovation de leurs bâtiments et parcs d'éclairage publics, en partenariat avec la société « Primes énergie ».

Aujourd'hui, ce sont les habitants qui peuvent bénéficier d'un service dédié ; vous souhaitez vous lancer dans la rénovation énergétique de votre logement ? En quelques clics, évaluez le montant de votre **prime énergie** puis demandez la.

Les travaux peuvent concerner : l'isolation (dont les ouvrants), les énergies renouvelables, le chauffage et la ventilation. À noter qu'ils doivent être réalisés par des artisans labellisés « Reconnu Garant de l'environnement ». Par ailleurs, notre partenaire « Primes énergie Vos travaux éco » propose des offres de primes bonifiées dans le cadre de l'opération « Coup de Pouce économies d'énergie » du Ministère de la transition écologique. Comme pour toutes les autres primes proposées, elle est cumulable avec le crédit d'impôt !

Pour plus de renseignements : <https://www.primesenergie.fr/> ou appel direct de la plateforme au 01 40 13 40 13.

### • Taxe de séjour :

Il est rappelé que les loueurs de meublés sont tenus de s'acquitter des différentes taxes réglementaires, en particulier de la taxe de séjour. On peut la déclarer et la payer par internet sur le site <https://verdon.consonanceweb.fr/>

Cette taxe est désormais gérée par la Communauté de Communes, et ses recettes permettent de participer au financement des actions de promotion et de développement touristiques, notamment de l'Office de Tourisme Intercommunal qui a été créé le 28 février dernier.

## • Redevance des ordures ménagères :

Dans le cadre de la démarche d'harmonisation des fonctionnements au sein de la CCAPV (Communauté de Communes Alpes Provence Verdon), les modalités de règlements de la redevance des ordures ménagères évoluent.

Les usagers ont désormais la possibilité de régler cette redevance par chèque ou par TIPI, comme les années précédentes, mais aussi par prélèvement automatique :

- en une fois, à échéance
- en trois fois sans frais (les 15 avril, 15 juin et 15 septembre)

Pour mettre en place ce prélèvement automatique, un formulaire d'autorisation de prélèvement de la redevance des Ordures Ménagères est disponible sur le site internet de la CCAPV :

<http://www.ccapv.fr/> rubrique « Alpes Provence Verdon - téléchargements ».

Votre demande de prélèvement, accompagnée d'un R.I.B., devra impérativement être adressée par voie postale ou par mail à votre antenne de rattachement :

Afin d'être pris en compte pour l'année en cours, ce document doit parvenir à la CCAPV le 28 février au plus tard.

Mme MISTRAL Martine  
[martine.mistral@ccapv.fr](mailto:martine.mistral@ccapv.fr)  
CCAPV Siège Social,  
BP2 Z.A. Les Iscles  
04170 St André les Alpes

## • Appel aux propriétaires de chiens :



Notre village souffre de la pollution due aux crottes des chiens qui errent dans le village. Il appartient à chaque propriétaire de veiller à la propreté de son chien.

Pour lutter contre ce problème, et malgré les progrès spectaculaires de la génétique, la solution suggérée par l'image de droite n'est pas encore pour demain...



## • La chapelle St Christophe :

Elle est ouverte aux visiteurs tous les jours pendant l'été, et les week-ends le reste de l'année.

## • Rappels :

- M. le Maire reçoit sur rendez-vous les lundis et vendredis.
- L'agence postale et le secrétariat de mairie sont ouverts au public les **lundis, mardis, jeudis et vendredis de 9h30 à 12h30**.
- La déchetterie de **Castellane** (tél 04 92 83 39 21) est ouverte du **lundi au vendredi de 13h30 à 17h30 et le samedi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30** ; celle de **La Palud** est ouverte les **lundis de 11h à 12h, les mardis de 13h30 à 14h30 et les vendredis de 16h à 17h**.
- Pour vous libérer de vos encombrants, inscrivez-vous en mairie en précisant leur nature et leur nombre : tout n'est pas possible !

La **GAZETTE DE ROUGON** est une publication de la mairie de Rougon.

**Directeur de la publication** : Jean-Marie Audibert.

**Rédaction et mise en pages** : Denise et Robert Gonczy.

**Crédits photos** : Nathalie Bacquart, André Charraix,  
Jean Garcette, Denise Gonczy, François Rodriguez.

**Vous pouvez retrouver cette Gazette sur le site :**

[www.rougon.fr](http://www.rougon.fr), rubrique "mairie".

# ROUGON – LE VILLAGE



- ① Mairie-agence postale
- ② Épicerie-Bar-Restaurant
- ③ Crêperie
- ④ Gîte d'étape
- ⑤ ⑥ Ateliers d'artistes
- ⑦ Point de vue
- ⑧ Jardin astronomique et aire de pique-nique